



FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

NOM : **Prénom (s)**: **Prénom d'usage** :

Né (e) le :/..... /..... à Sexe: Masculin - Féminin

Nationalité :

Téléphone de l'élève :

Adresse :
.....

Classe précédente : **Etablissement**:

Classe demandée : **A compter du** :

Demande internat : Oui Non

Demande cantine : Oui Non

Transport scolaire : Oui Non

Parents ou Responsable légal de l'enfant

Marié(e)

Séparé(e)

Divorcé(e)

Concubinage

Célibataire

Nom du Père :

Profession:

Nationalité :

Tél :

E-mail :

Autre : Tante **Oncle**

Nom :

Nationalité :

Tél :

E-mail :

Nom de la Mère :

Profession :

Nationalité :

Tél :

E-mail:

Signature des parents ou Responsable légal

Mère

Père

Autre

Majunga le,

Acceptez-vous de communiquer votre adresse électronique aux APE des établissements AEFÉ de Madagascar ? oui non

Code famille :

Boursier (ère) : **N°** :

Classe :

Date d'entrée :

La Principale

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom de l'élève: Classe :.....

Numéro téléphone du père :..... Numéro téléphone de la mère

Autre responsable :

L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui lequel :

Vaccination à jour OUI NON

1- Votre enfant a-t-il souffert ou souffre t-il d'une des maladies suivantes ?

MALADIES	OUI	NON
Allergie	<input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> à préciser :..... Depuis :.....	
Asthme	<input type="checkbox"/> Depuis :.....	
Diabète	<input type="checkbox"/> Depuis :.....	
Epilepsie	<input type="checkbox"/> Depuis :.....	
Maladie cardiaque	<input type="checkbox"/> Depuis :.....	
Autre maladie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, à préciser :.....	

2- Antécédents familiaux:

* L'un de ses parents est-il malade ? NON OUI

Si OUI, préciser : La maladie.....depuis.....

NOM, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT

DECHARGE

Je soussigné, Madame, Monsieur..... autorise la Principale ou le Directeur de l'école CFFD ou son représentant, à prendre en cas d'accident, toute disposition nécessaire et à faire transporter notre enfant (nom et prénom) à l'hôpital le plus proche.

Fait à.....le **LE PERE** **LA MERE**

REMARQUES : En cas d'accident dans l'établissement, la famille se fait rembourser par l'intermédiaire de l'assurance ARO.

REGLES DE PAIEMENT DES ECOLAGES ET AUTRES FRAIS

Règlement adopté en comité de gestion le 31 mai 2021

- 1- Les frais de 1^{ère} inscription et l'écolage du premier mois de scolarisation sont exigibles lors de la première inscription de l'élève au collège français. Les droits de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables.
- 2- Pour les élèves déjà inscrits au collège, les écolages de septembre sont exigibles au cours du mois de juin pour confirmer la réinscription.
- 3- Facture : Le service gestionnaire vous remettra au mois de septembre une facture pour l'année scolaire précisant l'échéancier à respecter. Cette facture doit être conservée.
4. Paiement des écolages : les écolages sont mensuels ou trimestriels ou annuel :
 - par prélèvement automatique
 - par virement bancaire
 - par versement d'espèces sur le compte bancaire de l'APE
 - par chèque bancaire à l'ordre de l'APEESFM en inscrivant au dos le n° de compte de l'établissement BMOI MAJUNGA Compte n° 00004 00030 070006 001 39 32 (Le code famille CFFD et le prénom de l'ainé doivent impérativement être inscrits sur le bordereau de versement).
5. Monnaie de **paiement des écolages** : Il peut se faire soit en Ariary soit en Euros.

Pour le paiement en Euros: Le virement doit être effectué sur le compte IBAN FR76 1333 5000 4008 9321 2455 666 de la caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charente. S'adresser à la comptabilité pour vous donner l'équivalence en Euros des écolages à payer. Les régularisations engendrées par les effets de change se feront à la fin de l'année scolaire.
- 6- Les écolages sont réglés d'avance, au mois ou au trimestre. Tout mois commencé est dû dans son intégralité (aussi bien à l'inscription qu'à la radiation).
- 7- Dates limites de paiement :
 - ✓ Paiement effectif avant le 1er de chaque mois, en cas de paiement mensuel,
 - ✓ ou avant le 1er du premier mois du trimestre, en cas de paiement trimestriel
- 8- Incidents de paiement : si le moyen de paiement que vous avez choisi est défectueux, vous devez régulariser au plus vite, avant le 10 du mois en cours.

Après deux relances écrites sans effet, l'élève sera déscolarisé.
- 9- Les écolages sont dus par la famille même si l'élève est absent du collège (raisons médicales ou personnelles). Pour une absence à cause d'une longue maladie et uniquement dans ce cas, une remise pourra être accordée. Demander alors un entretien auprès du bureau de l'APE qui étudiera le dossier.
- 10- Tout élève radié du collège et qui se réinscrit pour une autre année scolaire paie les frais de première inscription et les éventuels écolages restant dus.
- 11- Les frais d'inscription au DNB (fin 3^e) vous seront demandés suivant le calendrier établi par le Lycée Français de Tananarive.
- 12- La facture des services annexes (cantine, activités extra-scolaires) doit être payée au début de chaque période comptable : 01 septembre 2021, 15 décembre 2021, 15 avril 2022.

A Majunga , le :

SIGNATURE DES PARENTS